



COMMUNE DE MORRENS

AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC) du 4 décembre 1985, de la Loi sur les routes (LRou) du 10 décembre 1991, de la Loi forestière (LVLFo) du 8 mai 2012, la Municipalité soumet à l'enquête publique

du 22.11.2025 au 21.12.2025

- **Le plan d'affectation communal (PDCom) de Morrens (plan et règlement) ;**
- **Le plan fixant les limites des constructions ;**
- **Les plans de constations des lisières forestières ;**

Le dossier est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous. Les oppositions ou observations doivent être formulées par écrit, soit au Greffe municipal soit postées à son adresse, place du Village 1, 1054 Morrens, pendant la durée de l'enquête.

La Municipalité